



Définition Convention collective Eclat:

Groupe C– Coefficient. 280

Autonomie : Les consignes et processus sont mis en œuvre. Le contrôle est permanent.

Responsabilité : Responsabilité des biens (matériel, outils, salle éventuellement) confiés au salarié et/ou des personnes extérieures dont le salarié à la charge (public accueilli). Peut avoir la gestion d'un fond de caisse.

Technicité : Compétences techniques et relationnelles nécessaires à la maîtrise d'un domaine d'activité.

Relationnel : Les échanges sont variés et s'adressent à des interlocuteurs différents

Maison de quartier de Villejean et Maison Verte

Durée du travail : CDII – 1389 heures /an (moyenne de 26h75 / semaine - lissées sur l'année)

Lien hiérarchique : Direction
Coordinateurs de secteur

Relations fonctionnelles : Usagers, adhérents
Salariés - Equipe

MISSIONS Association Rencontre et Culture :

Dans le respect du projet, sous l'autorité du responsable de secteur et de la direction de l'association et en prenant en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics,

L'animateur·trice a pour mission de :

Encadrer les publics jeunes (11/14 ans) dans une pratique de loisirs éducatif et culturel :

- Définir des modes d'intervention adaptés à son public,
- Conduire ou accompagner un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et /ou des projets collectifs.
- Encadrer les groupes dans le cadre de ses animations en assurant leur sécurité,
- Mettre en place, organiser et évaluer des programmes d'animation (interne et partenariaux),
- Evaluer les effets de son animation sur les publics et leur environnement,
- Proposer les évolutions de ces programmes.

D'assurer la mise en œuvre de l'accompagnement à la scolarité, sous la référence de l'animateur référent du projet :

- Assurer les bonnes conditions d'accueil des publics (jeunes et bénévoles),
- Co-organiser le déroulement des séances et de la programmation,
- Mettre en place des temps d'activités en assurant la sécurité des tiers et des publics qui les fréquentent,
- Assurer le suivi administratif des séances (fréquentations, données statistiques, bilans de séances...)

Participer à la mise en œuvre de partenariats locaux.

Gérer les budgets affectés, proposer leur évolution.

Participer à l'évaluation et à l'évolution du projet de secteur. S'informer et se documenter sur les évolutions des problématiques spécifiques des publics.

Peut être amené à diriger ponctuellement un centre de vacances et de loisirs (en fonction du diplôme).

Participation au fonctionnement général.

- Participe aux projets d'animation globale,
- Participe aux réunions d'équipe,
- Assure des permanences à l'accueil et à la cafétéria sur les deux sites.